

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1925)  
**Heft:** 66

**Artikel:** Le programme du comité français d'action économique et douanière  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889458>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8<sup>e</sup>)

## BULLETIN MENSUEL

DÉCEMBRE 1925

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

Numéro 66

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

### Le Programme du Comité français d'Action économique et douanière

*Il s'est fondé dernièrement, en France, un grand comité qui a pour président M. John dal Piaz, Président de la Compagnie Générale Transatlantique et pour directeur M. Paul Elbel qui, récemment encore, était Sous-Directeur au Ministère du Commerce. Son siège est 44, rue Blanche, Paris (9<sup>e</sup>).*

*Ce comité a publié un programme dont la presse étrangère — et la presse suisse notamment — ont donné des extraits. Mais il nous paraît mériter d'être lu dans son intégralité et c'est pourquoi nous le reproduisons ici, en le faisant suivre de quelques remarques.*

#### PROGRAMME

Au moment où s'élabore la révision générale de notre tarif douanier et où sont engagées d'importantes négociations pour la conclusion de nouveaux traités de commerce, il nous a paru nécessaire de grouper en un faisceau solide tous ceux qui, producteurs, commerçants, consommateurs, exportateurs, estiment qu'il est de l'intérêt général de notre pays de maintenir la protection douanière dans des limites modérées et équitables.

Nous pensons en effet qu'un tarif douanier doit être établi de telle sorte qu'il permette au travail national de soutenir la concurrence étrangère, mais qu'il ne doit pas constituer une prime à l'inertie. Il n'est pas fait pour sauvegarder des industries pratiquement inexistantes, ou défaillantes, ou enlisées dans la routine. Il n'a pas à consolider les hauts prix, ni à aggraver les causes de la vie chère aux dépens de la masse des consommateurs.

Enfin, il doit être assez libéral pour permettre la conclusion d'accords commerciaux durables et équilibrés qui, par un échange équitable de concessions, assurent le libre développement de notre commerce extérieur et favorisent l'essor de nos exportations agricoles et industrielles.

Rien à notre avis ne serait plus dangereux, à l'heure où tous nos efforts doivent tendre à l'amélioration de notre balance commerciale, que de laisser la France, sous la poussée de certains intérêts, et à l'exemple de certains pays étrangers, s'engager dans une politique de protection outrancière, au risque de voir bientôt, par voie de représailles, la production nationale perdre ses principaux débouchés extérieurs.

Non pas que nous voulions dresser école contre école et raviver les vieilles querelles du protectionnisme et du libre échange : sans faire œuvre de théoriciens, nous demanderons qu'en matière économique, il soit tenu compte équitablement de tous les intérêts en présence, production, distribution, consommation, et qu'aucun de ces intérêts ne soit systématiquement combattu ou injustement sacrifié.

Nous veillerons à être entendus par les Pouvoirs Publics toutes les fois que besoin sera; nous rassemblerons à leur usage une documentation précise et des éléments d'appréciation indiscutables; nous nous efforcerons en même temps d'éclairer l'opinion publique et de défendre nos conceptions dans la presse et devant le Parlement.

Nous ne bornerons pas notre activité à intervenir dans la révision tarifaire actuellement à

l'étude. Le tarif une fois établi, nous aurons à en surveiller l'application, à en suivre l'évolution. A cet effet, nous accorderons une attention particulière aux accords commerciaux que la France va être appelée à conclure ou à renouveler; nous seconderons les efforts de nos négociateurs pour que, dans ce domaine encore, il soit tenu un juste compte des intérêts des producteurs, des commerçants et des consommateurs.

Nous combattrons pour la facilité et pour la probité des échanges :

— Suppression progressive des prohibitions d'entrée et de sortie, des taxes à l'exportation, réforme des octrois, simplifications fiscales, respect des libertés commerciales;

— Clarté et simplicité des formalités douanières, abolitions des frais parasites, intensification du trafic;

— Garanties d'origine et de qualité des produits, etc...

Enfin, nous nous efforcerons, par tous les moyens en notre pouvoir, de faire prévaloir dans les pays étrangers les principes de libéralisme économique que nous désirons voir triompher dans notre pays, mais que la France ne saurait sans duperie être seule à mettre en application.

Tel est le programme que nous nous proposons de réaliser et qui est ainsi résumé dans l'article 2 de nos statuts :

« ART. 2. — L'Association a pour objet l'étude « et la mise en œuvre de toutes les mesures d'ordre économique tendant à favoriser l'abondance des produits, la facilité et la probité des échanges et, pour cet effet, à développer les relations commerciales entre la France, l'Etranger « et les Colonies.

« L'Association recherchera notamment toutes les améliorations applicables au régime douanier de la France et des pays étrangers, aux formalités de douane, aux accords commerciaux, aux transports et tarifs; elle se documentera à cet effet sur les besoins des industries et commerce d'importation et d'exportation ainsi que les entreprises de transports et fera toutes démarches utiles. »

*Le Conseil d'Administration :*

M. JOHN DAL PIAZ, Président.

MM.

GEORGES BERGER, Président de la Chambre des Négociants Commissionnaires et du Commerce Extérieur;

ROBERT BIENAIME, Président du Syndicat de la Parfumerie française;

POULET, Président de la Chambre Syndicale du Commerce de la Nouveauté;

J. H. RICARD, ancien Ministre de l'Agriculture, Vice-Présidents;

GEORGES MAUS, Président de la Fédération des Commerçants-Détaillants de France, délégué à la Propagande;

AUGE-LARIBE, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Associations Agricoles;

POISSON, Secrétaire Général de l'Union des Coopérateurs;

SUZARELLI, Secrétaire Général de la Chambre Syndicale des Magasins et Galeries, Secrétaire, DENIS BODDEN, Président de la Chambre de Commerce et de l'Ecole Française de Bruxelles, Président de l'Union des Chambres de Commerce à l'Etranger, aux Colonies et aux Pays de Protectorat;

BOURDEL, Président du Syndicat des Editeurs;

CAMIN, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation;

CASTANET, Vice-Président de la Chambre Syndicale des Produits Pharmaceutiques;

CLEMENT, Président de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne;

HUGUES CITROEN, Président de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, Perles, Pierres Précieuses et des Lapidaires;

DECHAUD, Président de la Chambre Syndicale de l'Industrie et du Commerce Parisiens des Soieries et Rubans;

DEMARIA, Président de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographies et des Industries qui s'y rattachent;

FOUQUET-LAPAR, Président de la Chambre Syndicale de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie de Paris;

FRANCOIS, Vice-Président du Syndicat des Maisons et Sociétés d'Alimentation à Succursales, Vice-Président de l'Union des Entreprises modernes;

GOUMAIN, Président de la Confédération Générale de l'Ameublement de France;

HERRENSCHMIDT, Président de la Chambre de Commerce de Strasbourg;

HUYARD, Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux;

DE LAVIT, Conseiller d'Etat honoraire, Président du Conseil d'Administration de la Société des Grands Moulins de Paris, Président de la Chambre Syndicale de l'Industrie Meunière Parisienne;

LEMY, Président de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros de France;

LIGNON, Président du Comité de la Foire de Lyon, Président honoraire du Syndicat National du Commerce en gros des Vins, Cidres, Spiritueux et Liqueurs;

NICOLLE, Président du Syndicat des Négociants en Objets d'Art, Tableaux et Curiosités;

REGINAUD, Président du Syndicat Général du Commerce des Produits Chimiques et Engrais;

RASTOIN, Président de la Chambre de Commerce de Marseille;

ROCCA, Président de l'Union des Fabricants d'Huile de France;

SOMMER, Président du Syndicat Général des Cuirs et Peaux en Poils, Membres du Conseil;

M. JACQUES LACOUR-GAYET, Membre du Comité Consultatif Supérieur du Commerce et de l'Industrie, Trésorier;

M. PAUL ELBEL, ancien Sous-Directeur au Ministère du Commerce, Directeur.

### Nos Remarques

Le programme qu'on vient de lire ne vise pas d'une manière particulière l'avenir des relations commerciales de la France avec tel ou tel pays et nous ne supposons pas que des considérations touchant les relations avec la Suisse aient eu, sur son élaboration, autre chose qu'une influence secondaire. Mais il ne peut faire de doute que les principes et les préoccupations qu'il énonce, inspirent l'action de ses auteurs dans le domaine des relations franco-suisses. C'est sous cet angle, naturellement, qu'il a éveillé notre attention et nous suggère quelques réflexions.

Si nous devions craindre que des applaudissements de source étrangère risquent de compromettre, en France même, le prestige de ce nouveau comité et le succès de ses conceptions économiques, nous nous abstiendrions de toute marque d'approbation.

Mais ce comité — son programme le dit clairement — s'efforcera de faire prévaloir dans les pays étrangers, les principes de libéralisme économique qu'il désire voir triompher en France. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à dire que son programme a éveillé en nous un écho sympathique.

Institution fondée et soutenue par l'initiative privée, notre Chambre de commerce s'est donné pour tâche, non pas seulement de protéger et de développer le commerce suisse en France, mais de faciliter toutes les relations industrielles, commerciales et économiques entre nos deux pays. Son activité quotidienne lui fournit mainte occasion de montrer sa sollicitude pour les intérêts français dans leurs relations avec la Suisse. Il est donc naturel qu'elle éprouve le besoin de donner son avis toutes les fois qu'en le donnant elle peut s'imaginer, à tort ou à raison, qu'il sera de quelque utilité.

Nous n'étonnerons aucun de ceux qui, en France comme en Suisse, connaissent notre manière de voir, en constatant que l'esprit dans lequel le *Comité d'action économique et douanière* se propose de collaborer à la revision tarifaire actuellement à l'étude, en France, ressemble agréablement à l'esprit dans lequel notre Chambre de commerce étudie l'éventualité de négociations franco-suisses.

Il y a une manière de concevoir des négociations douanières qui s'inspire du vieil adage : « *Si vis pacem para bellum.* » Elle consiste principalement dans l'art d'élever à la frontière une haute barrière dans le but de voir ce que fera le voisin. Le voisin, en général, se hâte de dresser, en face de la barrière, un mur plus haut et plus étanche. C'est la manière à laquelle la France crut habile de recourir en 1892, lorsque le parlement français, en dépit des efforts clairvoyants de Jules Boche, alors ministre du commerce, refusa de ratifier l'accord commercial conclu entre le gouvernement français et le gouvernement suisse. Une rupture s'ensuivit qui dura trois ans. Ce ne fut, en effet, qu'en 1895 et grâce aux efforts de Jules

Roche, qui présidait alors l'*Union pour la reprise des relations commerciales avec la Suisse*, que ces relations purent être renouées. Mais la rupture, déplorable à tous égards, avait été désastreuse pour la France qui trouva le marché suisse pratiquement accapré par les produits allemands.

Il y a une autre manière de négocier qui consiste à tenir au voisin le langage suivant : « Voisin! tu sais aussi bien que moi quels sont parmi mes produits ceux que je voudrais te vendre et je sais aussi bien que toi quels sont, parmi tes produits ceux que tu cherches à me vendre. Tu sais que parmi tes produits, il y en a dont je ne puis guère me passer et je sais que je produis certaines choses qui te sont indispensables.

« Voisin, ne jouons pas au plus fin! nous n'avons rien à nous apprendre et rien à nous cacher. Ne perdons pas notre temps à procéder par menaces. Ne croyons pas que l'habileté suprême consiste, en toutes choses, à demander le plus pour avoir le moins. C'est la vieille méthode. Offrons-nous spontanément le maximum de ce que nous pouvons concéder. Il sera toujours temps de concéder moins si, décidément, les exigences de nos marchés intérieurs ne permettent pas des concessions complètes.

« Disons-nous, voisin! qu'une dispute se termine toujours par un accord, mais que la qualité de l'accord est trop souvent en raison inverse de la longueur de la dispute. Sachons donc trouver l'accord en faisant l'économie de la dispute. »

Voilà, si les mots ont un sens, le langage que le *Comité d'action économique et douanière* propose à la France de tenir à ses clients et fournisseurs. C'est le langage du bon sens et il est dans l'ordre naturel qu'il soit tenu par des Français. Mais ces Français ont tout de même quelque mérite à le tenir car ils n'ont guère à se plaindre, pour l'instant, de l'essor de leurs exportations. Pour leurs exportations, en effet, la dépréciation du franc est un stimulant en même temps qu'elle est, pour leur marché intérieur, une protection certaine. Protection et stimulant artificiels, c'est entendu, malsains même, si l'on veut, mais qui, pour l'instant, opèrent l'un et l'autre en faveur de la France.

C'est donc malgré la présente prospérité des exportations françaises et malgré la protection que les hauts cours des devises étrangères assurent au marché intérieur français, que le *Comité d'action économique et douanière* se porte au-devant de ceux des fournisseurs de la France qui sont en même temps ses clients, pour leur dire : « Notre expérience de commerçants nous a enseigné qu'il ne faut pas s'attendre à vendre de plus en plus à un client auquel on achète de moins en moins. Nous ne désirons pas vous vendre moins, c'est pourquoi nous cherchons le moyen de vous acheter davantage. »

Tel est, ramené à sa plus simple expression, le programme qu'on a lu plus haut. C'est ainsi du moins que nous l'avons compris et c'est pourquoi rien ne nous serait plus agréable que de pouvoir aider la France à n'être pas seule à mettre en

application les principes de libéralisme économique dont le *Comité d'action économique et douanière* se fait le champion.

Puissent ces sains principes, qui sont déjà ceux de la *Chambre de Commerce Internationale* et qui demeurent les nôtres, présider aux futurs travaux de la Conférence économique internationale dont la commission préparatoire se réunira à Genève dans quelques semaines.

Maurice TREMBLEY.

L'activité grandissante de notre Chambre de Commerce devrait être soutenue par tous ceux — Français aussi bien que Suisses — qui ont à cœur le maintien et le développement, dans tous les domaines, des bonnes relations entre la France et la Suisse.

Ne nous faites pas remarquer par votre abstention. Envoyez-nous votre adhésion sans plus tarder!

## La Situation de l'Industrie suisse du Chocolat

*Nous extrayons du Journal des Associations patronales suisses l'intéressant rapport que voici :*

Le troisième trimestre est toujours attendu avec intérêt par l'industrie chocolatière parce qu'il lui apporte généralement le plus fort contingent d'affaires. En Suisse, les mois d'été sont favorisés par le passage des touristes, et la préparation des approvisionnements destinés aux ventes de fin d'année à l'étranger occupe également assez activement les fabriques qui se livrent à l'exportation. Cette attente n'a pas été déçue cette année-ci, car les affaires furent satisfaisantes pendant la période de juin à septembre pour les fabricants de chocolat. Nous constatons en effet que l'exportation accuse les chiffres suivants :

1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.774.811 kg
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.634.475 »
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.271.623 »
1 <sup>er</sup> janvier-30 septembre 1925.....	6.680.909 kg
contre, en 1924 .....	5.828.300 »

On se trouve donc, en présence d'une augmentation de 14,6 % sur l'année précédente.

Toutefois les chiffres ci-dessus ne correspondent pas tout à fait à la marche habituelle des affaires dans la chocolaterie. En effet, il est de coutume que le troisième trimestre se signale par une exportation plus forte que celle de chacun des deux trimestres précédents. Or, cette année-ci, nous voyons que le troisième trimestre, tout en étant favorable, reste en arrière de 360.000 kg en chiffres ronds sur le précédent; l'examen du détail de nos exportations nous renseigne assez rapidement sur la provenance de cette diminution relative. Elle est entièrement attribuable à un ralentissement des expéditions à destination de la Grande-Bretagne. Tandis que pendant le deuxième trimestre de 1925 les envois pour l'Angleterre se chiffraient par 1.985.700 kg, ils sont demeurés, pour le troisième trimestre, à 1.598.500 kg, restant ainsi en arrière de 387.200 kg sur le deuxième quart de l'année. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de cette importante fluctuation, nous nous bornons à la constater.

Il est également intéressant de relever que l'importation allemande de chocolats suisses a quasiment pris fin. Alors qu'en 1924, pour l'ensemble de l'année, l'Allemagne avait importé de Suisse 120 wagons de chocolat, ce commerce ne s'est plus exercé pour les 9 premiers mois de 1925 que sur une quantité de 13 wagons, et encore la plus grande partie de ces expéditions ont-elles eu lieu au moment ou en prévision de la Foire de Leipzig. Telle est la conséquence du relèvement des droits d'entrée sur les chocolats suisses à destination de l'Allemagne, droits portés à 2 marks or le kilo, et, d'autre part, la suppression du transit par les territoires occupés a mis fin à un commerce qui empruntait des voies détournées pour s'exercer plus aisément sur le marché allemand.

Notons encore comme trait caractéristique des affaires d'exportation, une reprise assez sensible des relations avec les Etats-Unis d'Amérique. On sait que l'introduction du chocolat suisse sur le marché nord-américain est contrariée par les droits de douane très élevés qui frappent cette marchandise. De ce fait, l'exportation totale de 1924 à destination des Etats-Unis d'Amérique s'est limitée à 16 wagons. Pour les 9 premiers mois de 1925 on arrive déjà à 18 wagons; les expéditions d'août et septembre furent particulièrement fortes. Il faut croire que quelques spécialités rencontrant la faveur du public ont réussi à surmonter les obstacles mis à la pénétration de ce marché par les produits d'origine suisse authentique.

Les importations de matières premières intéressant l'industrie du chocolat ne sont pas tout à fait parallèles à la marche de la fabrication. A fin septembre 1925 il n'avait été importé que 549 wagons de cacao en fèves, contre 705 en 1924. Il faut en déduire que des approvisionnements importants étaient demeurés sur le marché au commencement de l'année, permettant aux fabricants d'alimenter leurs usines sans recourir à de grands achats, ce qui serait tout en leur faveur, les prix des cacaos étant un peu plus élevés cette année-ci qu'en 1924.

Dans les beurres de cacao par contre il y a une certaine augmentation : 116 wagons importés à la fin du troisième trimestre de 1925 contre 100